



# Rapport sur l'application du régime de garantie en faveur de l'économie luxembourgeoise dans le cadre de la pandémie Covid-19

## Situation au 31 décembre 2022

Le régime de prêts garantis par l'État, annoncé le 25 mars 2020 dans le cadre du programme de stabilisation de l'économie a été instauré par la loi du 18 avril 2020 visant à mettre en place un régime de garantie en faveur de l'économie luxembourgeoise dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID-19 (la « loi du 18 avril 2020 »). Initialement prévu jusqu'à fin 2020, le régime a été prolongé à deux reprises, une première fois jusqu'au 30 juin 2021, puis une deuxième fois jusqu'au 31 décembre 2021. Le régime a donc entretemps expiré.

Ainsi, depuis début 2022, il n'y a plus de nouveaux prêts, mais uniquement une gestion du stock existant. La Trésorerie de l'État continue d'effectuer un suivi du remboursement des prêts et modifie le cas échéant des prêts existants p.ex. suite à des fusions ou scissions ou encore des diminutions des montants de prêts.

	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
Nombre de prêts accordés	415	415
Nombre total de prêts remboursés	69	35
Montant total des prêts en cours	193.425.324	194.010.324
Montant capital restant dû	101.901.368	146.069.915
Montant intérêts restants dus	4.710.017	3.248.261
En défaut de paiement	36	17

Source : Trésorerie de l'État

Au cours de l'année 2022, six bénéficiaires ont ajusté le montant nominal de leur prêt vers le bas pour un montant total de 585.000 euros.

Au 31 décembre 2022, sur les 415 prêts accordés, la Trésorerie de l'État a recensé un total de 36 prêts qui ont été catégorisés comme prêts « en défaut » (+ 19 prêts par rapport au 31.12.2021). Ceci correspond à un montant total (montants nominaux des prêts) de 21.655.944 euros. Il est à noter que la notion de « prêt en défaut » ne veut pas nécessairement dire qu'une procédure de



mise en faillite ait été engagée et que l'État risque de devoir supporter tout ou une partie du montant du prêt accordé. En effet, l'indicateur de « prêt en défaut » est un indicateur de défaut de type "unlikelyness to pay" ou "forbearance"/"non performing".

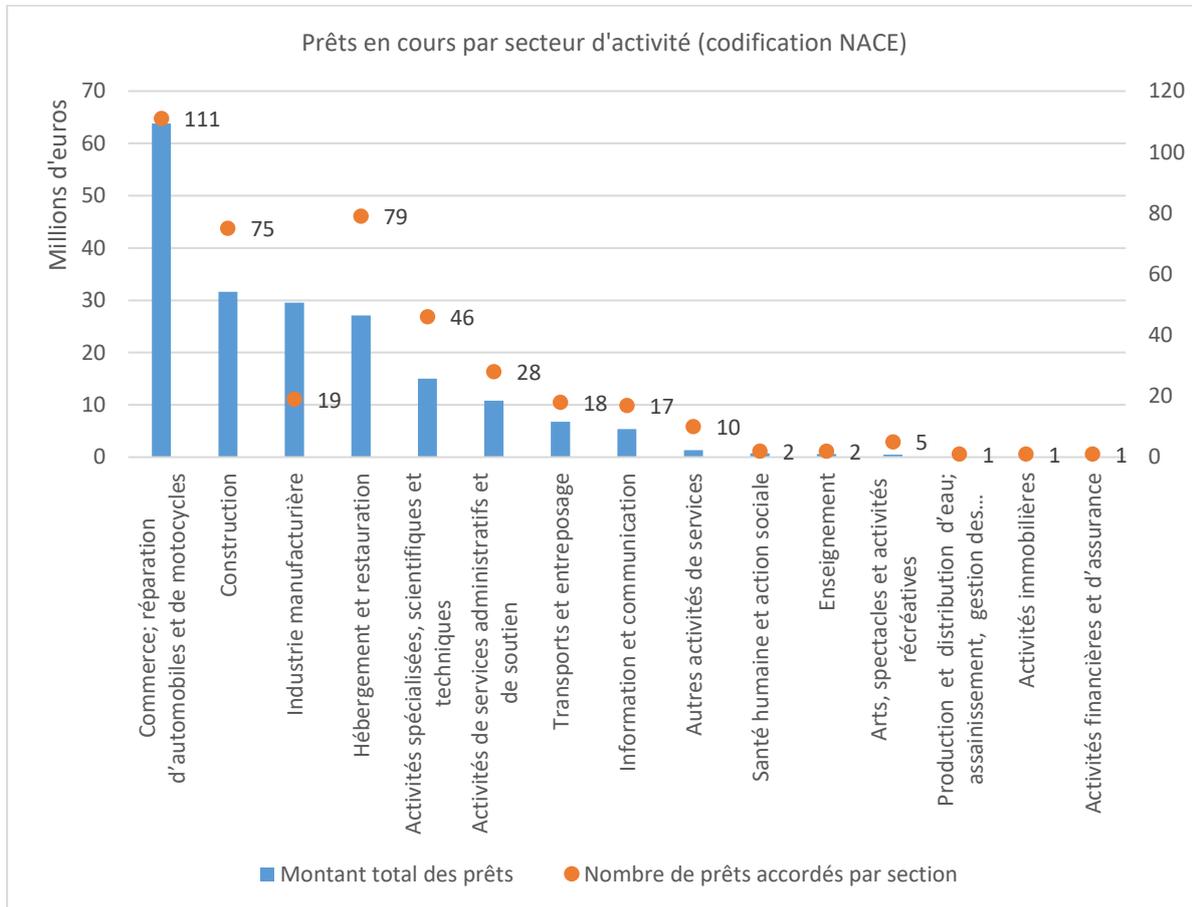
En prenant en compte la part de l'État de la garantie (85%) ainsi que la part des intérêts restants dus, le montant maximal théoriquement en jeu à l'heure actuelle est de 17.910.175,50 euros (capital restant dû: 16.084.981,80 euros; intérêts restants dus: 1.825.193,70 euros).

Les prêts en défaut représentent 9,39% du nombre total de prêts accordés (415). Cela revient à 11,30% du montant total des prêts accordés.

Au 31 décembre 2022, l'État n'a pas encore dû intervenir pour déboursier une garantie.



### Analyse, au 31 décembre 2022, des entreprises bénéficiaires selon leur secteur d'activité



Source: Trésorerie de l'État

En termes de nombres de prêts par secteur selon la codification NACE, le secteur du Commerce représente la plus grande partie des prêts garantis (26,75%), suivi du secteur de l'hébergement et de la restauration (19,04%) ainsi que de la construction (18,07%).

En termes de montant, les prêts accordés à des entreprises des secteurs du Commerce, de l'Hébergement et Restauration, de l'Industrie manufacturière ainsi que de la Construction représentent environ 78,62% des montants totaux accordés.